

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AOUT 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 23 août 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 août 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marcel BARGEON à Olivier CHAMBON
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Catherine MAZELLIER à Bernard GARCIA
Jeannine SUAREZ à Marc DELPOSEN
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Jany BROUSSE à Michel GONIN
Serge PERCHE à Jean-Pierre DUBOST
Paul PERRIN à Daniel BERTHUCAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Marie-Noëlle BONNARD à Martine MUNOZ
Jacqueline MALOCHET à Benoit GENEIX
Jean-François DELAIRE à Serge FAYET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Didier ROMEUF, Carine BRODIN, Françoise KORZCENIUK, Pierre ROZE

Conseillères suppléantes ayant voix délibérante : Christine PETRUCCI, Joëlle MYE, Nadine GUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

38

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

53

RÉPARTITION DÉROGATOIRE DU FPIC 2019 - REVERSEMENT

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu l'article 144 de la loi de finances 2012 initiale instaurant un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal (FPIC),

Vu la délibération n° 20180215-01 du 15 février 2018 portant adoption d'un pacte financier et fiscal entre les communes et la Communauté de Communes,

Vu la notification de la Préfecture en date du 17 Juin 2019, d'un montant net de FPIC pour l'ensemble Intercommunal de 551 976 euros.

Considérant que le pacte financier et fiscal adopté le 15 février 2018 instaure un indicateur local d'évaluation de la richesse et de la péréquation, ayant pour objectif de renforcer la solidarité au sein de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne en vue de corriger les inégalités de richesse entre communes,

Considérant que le pacte financier et fiscal adopté le 15 février 2018 prévoit la prise en charge par la Communauté de Communes d'une partie du prélèvement FPIC communal, avec pour corollaire la minoration des attributions de compensation individuellement reversées par l'EPCI aux communes.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la répartition du FPIC 2019 de manière dérogatoire libre comme suit :

FPIC 2019	ATTRIBUTION
ARCONSAT	12 458.82
AUBUSSON D'AUVERGNE	5 414.04
AUGEROLLES	19 894.97
CELLES SUR DUROLLE	28 179.10
CHABRELOCHE	25 178.55
CHARNAT	4 761.75
CHATELDON	15 785.51
COURPIERE	85 124.36
DORAT	14 937.53
ESCOUTOUX	29 744.61
LACHAUX	7 697.07
LA MONNERIE LE MONTEL	26 939.74
NERONDE SUR DORE	8 610.28
NOALHAT	5 544.50
OLMET	4 566.06
PALLADUC	5 348.81
PASLIERES	33 788.83
PUY GUILLAUME	20 286.34
RENAUDIE	2 674.41
RIS	18 003.31
SAINTE AGATHE	3 783.31
SAINT FLOUR	5 283.58
SAINT REMY SUR DUROLLE	34 702.04
SAINT VICTOR MONTVIANEIX	5 153.12

FPIC 2019	ATTRIBUTION
SAUVIAT	10 567.16
SERMENTIZON	12 328.36
THIERS	173 184.06
VISCOMTAT	10 567.16
VOLLORE MONTAGNE	4 435.16
VOLLORE VILLE	17 351.02
TOTAL COMMUNES	652 294.00
TOTAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	385 624.00
TOTAL ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	1 037 918.00

- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 41	Représentés : 12	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour :	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20190830-20190830_02-DE
Regu le 02/09/2019